

FICHE 5 : unités autistes (IME) en Pays de la Loire

Récapitulatif des structures ayant renseigné les indicateurs sur le CA 2007 (budget autonome)

	Nombre d'établissements ou services	Capacité autorisée	Nombre de personnes accueillies	Nombre d'ETP	Capacité moyenne *
Loire-Atlantique	0	0	0	0	0
Maine-et-Loire	0	0	0	0	0
Mayenne	1	8	8	5	8
Sarthe	0	0	0	0	0
Vendée	5	36	41	41	7
Total région	6	44	49	46	7

* capacité autorisée/nombre d'établissements ou services

1 - répartition de la population par âges

Niveau des indicateurs		0-2 ans	3-4 ans	5-6 ans	7-10 ans	11-15 ans	16-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	total
REGION	moyenne	0,0%	0,0%	0,0%	30,6%	26,5%	36,7%	6,1%	0,0%	100,0%
	médiane	0,0%	0,0%	0,0%	31,3%	21,1%	33,3%	0,0%	0,0%	
Vendée	moyenne	0,0%	0,0%	0,0%	36,6%	17,1%	39,0%	7,3%	0,0%	100,0%
	médiane	0,0%	0,0%	0,0%	44,4%	20,0%	33,3%	0,0%	0,0%	

2 - répartition de la population par sexes

Niveau des indicateurs		hommes	femmes	total
REGION	moyenne	79,6%	20,4%	100,0%
	médiane	83,8%	16,2%	
Vendée	moyenne	78,0%	22,0%	100,0%
	médiane	81,8%	18,2%	

3 - répartition des populations en fonction des déficiences primaires dans les établissements pour handicapés
(Cf. annexe 1 : nomenclature des déficiences principales)

Niveau des indicateurs		ES 11 Retard mental profond et sévère	ES12 Retard mental moyen	ES 21 Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience (y compris crise d'épilepsie)	ES24 Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves	ES99 Autres déficiences du psychisme	Total ES
REGION	moyenne	12,2%	2,0%	2,0%	67,3%	16,3%	100,0%
	médiane	0,0%	0,0%	0,0%	94,4%	0,0%	
Vendée	moyenne	14,6%	2,4%	2,4%	80,5%	0,0%	100,0%
	médiane	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	

4 - temps actif mobilisable

Niveau des indicateurs		TAM par rapport à la durée conventionnelle ou contractuelle de travail	Indicateur relatif à la formation
REGION	moyennes	1,012	18,7
Vendée	moyenne	0,996	13,4

Le temps actif mobilisable (TAM) mesure le temps de travail dans l'établissement ou le service, temps disponible auprès des usagers, temps de transport et temps de présence dans le service ou l'établissement. La référence annuelle théorique de durée du travail est égale à 1 607 heures.

L'indicateur relatif à la formation permet d'évaluer les actions de la structure en faveur de la formation des salariés. Il est à rapprocher de l'indicateur relatif au TAM

5 - Indicateurs relatifs au personnel
(cf. définition des niveaux de qualification en annexe 2)

Niveau des indicateurs		Qualification du personnel							Indicateur de vieillesse – technicité
		Niveau I	Niveau II	Niveau III	Niveau IV	Niveau V	Niveau VI	total en %	
REGION	moyenne	4,7%	2,9%	36,4%	19,7%	35,4%	0,0%	100,0%	1,124
	médiane	5,0%	1,0%	36,7%	22,1%	34,1%	0,0%		
Vendée	moyenne	4,3%	0,8%	37,5%	19,2%	38,3%	0,0%	100,0%	1,131
	médiane	4,2%	0,8%	37,5%	21,1%	35,9%	0,0%		

L'indicateur de qualification du personnel permet d'apprécier la structure de qualification des effectifs en poste dans les établissements et services. Il met en lumière les écarts de répartition entre les qualifications au sein d'une même catégorie et entre les catégories. Il informe sur le marché du travail et d'éventuelles difficultés de recrutement, ainsi que sur l'adaptation du recrutement à la spécificité de la mission.

L'indicateur de vieillesse technicité mesure le poids de l'ancienneté et de la technicité sur la masse salariale. Il permet d'apprécier, d'une part, de l'ancienneté du personnel et, d'autre part, de l'intensité du turn-over au sein des structures. L'analyse doit tenir compte de l'ancienneté de la structure. Les résultats de l'indicateur offrent une photographie de l'évolution des carrières au sein de différentes structures.

6 - indicateurs financiers - Compte administratif 2007 - (en €par place)

Niveau des indicateurs		Coût de structure	Indicateur relatif à l'encadrement	Coût de prise en charge	Indicateur relatif à l'immobilier
REGION	moyennes	8 616,0	2 250,5	23,1	1 420,5
Vendée	moyenne	6 895,5	9 16,2	23,0	1 055,3

L'indicateur de coût de structure permet d'évaluer les coûts qui ne relèvent pas directement du service à l'utilisateur (dépenses afférentes aux personnels exerçant une fonction d'encadrement + une fonction logistique et administrative + dépenses du groupe III + valorisation des locaux mis à disposition à titre gratuit) / nombre de places autorisées

L'indicateur relatif à l'encadrement mesure le poids des dépenses liées au personnel d'encadrement (y compris le personnel d'encadrement travaillant au siège social) rapporté au nombre de places autorisées. Il permet d'apprécier les différences de structures d'encadrement entre les catégories ou à l'intérieur des catégories.

Le coût de la prise en charge médico-socio-éducative vise à mesurer le coût des interventions auprès des usagers, hors les charges de structures.

L'indicateur d'immobilier mesure les dépenses liées aux infrastructures et/ou la valorisation des locaux mis à disposition à titre gratuit rapporté au nombre de places autorisées. Il convient de tenir compte dans l'analyse de la situation géographique des établissements et services.